

**ETABLISSEMENT : Lycée de "La Fontaine du Vé - SEZANNE**  
**Actes du CONSEIL D'ADMINISTRATION : du 03 novembre 2015 à 17 h**

<b>OUVERTURE DE LA SEANCE ET GENERALITES</b>	<b>ACTES ADMINISTRATIFS</b>
Le règlement intérieur du conseil d'administration est approuvé	<b>1.2015/2016</b>
<b>Votants : Pour : Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
<b>☒ Adopté à l'unanimité</b>	

**Départ de 2 élèves à 17 h 40**

<b>PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE</b>	<b>ACTES ADMINISTRATIFS</b>
Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du lycée Polyvalent 2014-2015 est validé.	<b>2.2015/2016</b>
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
<b>☒ Adopté à l'unanimité</b>	<b>3.2015/2016</b>
Le programme annuel d'action pour l'orientation est approuvé	
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
<b>☒ Adopté à l'unanimité</b>	<b>4.2015/2016</b>
Le projet de l'association sportive est approuvé. Le nombre d'inscrits a progressé depuis que la carte LYcéo comporte une partie pour le règlement de la cotisation UNSS.	
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
<b>☒ Adopté à l'unanimité</b>	<b>14.2015/2016</b>
Journées portes ouvertes : La journée portes ouvertes se déroulera le samedi 05 mars 2016 L'établissement sera ouvert au public de 9 h à 12 h. Les personnels travailleront de 8 h 30 à 12 h 30 sauf les personnels d'entretien qui travailleront de 6 h 30 à 11 h 30.	
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
<b>☒ Adopté à l'unanimité</b>	

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>				<b>ACTES ADMINISTRATIFS</b>
<b><u>Principe et financement des sorties et voyages scolaires</u></b>				<b>15.2015/2016</b>
Action	Responsable	Classes	Dates	
Marais de St Gond	V. Léglantier	toutes scondes gles	printemps 2016	
Montagne des Grottes	V. Léglantier	1ères s1 +s2	mai-16	
Film VO	S,Leite De Pinho	toutes 1ères générales	déc.-15	
Assemblée générale	S Héwak	Délégués Cvl, classes	nov.-15	
Sénat	S Héwak	Délégués Cvl, classes	mars-16	
Palais découverte	S, Massin	2ndes+ tle atmfc+2n assp +3ème 1	printemps 2016	
Bruxelles	D,chevrey	TLES es1+ES2 délégués Tles	avr.-16	
BIA BA 113 St Dizier	F Charpentier	Tous les élèves inscrits Bia	3ème trimestre 2015/2016	
BIA Musée de l'air Le Bourget	F Charpentier	Elèves BIA	3ème trimestre 2015/2016	
ciné-Concert	A Blanot	2-1ères GA	févr-16	
Café citoyens	H. Fallah	1-2 assp 1 Indus 1 ga	Octobre à juin	

Atelier Théâtre	E Evrard	élèves options thé	année scolaire 15/16
Guédelon	E Henry	3ème pfp + mlds	avr-16

Projet lycéens au cinéma : 4 € par élève Don FSE 12 € à chaque séance

Sortie cinéma (selon programmation) 4 € par élève Don FSE 12 € à chaque séance

Action hors budget établissement

Cap Aventure ,	N Marcaille- S,Héwak	Elèves internes + élèves UNSS Projet Financé UNSS AS et FSE	
----------------	----------------------	---	--

Financements selon tableau joint :

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

☒ **Adopté à l'unanimité**

2 projets votés en juin sont à modifier :

- 1) Voyage en Grande Bretagne : le nombre de participants est passé de 58 à 52, ce qui lodiifie la participation des familles. Le montant voté en juin était de 288 € par élève, il passe à 299 € par élève.
- 2) La sortie à Paris la Défense : la visite du quartier de la Défense n'est plus gratuite (360 €) le coût par participant passe de 20 € à 24 €.

**Votants : Pour : Contre : 0 Abstentions : 0**

☒ **Adopté à l'unanimité**

**16.2015/2016**

Admission en Non Valeur :

**créances de faible montant :**

15CA14G053283	0.10 €
15CA14G058883	0.20 €
15CA14G059232	3.00 €
15CA14G056882	7.00 €
15CA14G055713	7.35 €
15CA14G058222	8.60 €
15CA14G056523	9.44 €
15CA14G056533	9.44 €
15CA14G054543	12.20 €
15CA14G057613	12.20 €
15CA14G059463	12.20 €
15CA14G057463	15.00 €
15CA14G059433	15.00 €
15CA14G059483	18.90 €
15CA14G053263	19.10 €

**149.73 €**

**Insolvabilité :**

Créance	Montant
CREANCES COLLEGE	
07AA14G038873	56.12 €
14CA14G051061 à 63 et 14CA051061 à 63	522.90 €
<b>579.02 €</b>	

CREANCES LYCEE			
13CA10S032593		44.10 €	
13CA13F045811		173.25 €	
14CA13F045811		173.25 €	
14CA13F045812		122.85 €	
14CA13F045813		78.75 €	
14CA13F049451		163.80 €	
14CA13F049452		151.20 €	
14CA13F042533		33.80 €	
<b>941.00 €</b>			
		<b>1 520.02 €</b>	
<b>Soit un total de 1 669.75 €</b>			
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>			
ℒ <b>Adopté à l'unanimité</b>			<b>17.2015/2016</b>
<b>Décisions budgétaires modificatives pour vote 2015 n° 23</b>			
- Prélèvement sur les fonds prélevables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de 1 669.75 € pour les admissions en non valeur (SRH/0ANV)</li> <li>• de 2 000 € pour des travaux sur les frigos en restauration</li> <li>• .</li> </ul>			
Ce qui portera les fonds prélevables théoriques à 204 197.80 € (51 jours de fonctionnement). La Région recommande de conserver entre 45 et 75 jours)			
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>			
ℒ <b>Adopté à l'unanimité</b>			<b>5.2015/2016</b>
<b>Tarifs :</b>			
Accueil réalisé à la demande de partenaires (Rectorat, Région ...) composé de café, Thé, Jus de fruits, eau, viennoiseries... : 1 € par personne			
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>			
ℒ <b>Adopté à l'unanimité</b>			<b>18.2015/2016</b>

<b>CONTRATS ET CONVENTIONS</b>	<b>ACTES ADMINISTRATIFS</b>
<b>Concessions de logements :</b>	
Le Conseil se prononce favorablement aux concessions par nécessité absolue de service aux personnes suivantes : Proviseur Pavillon F5 Proviseur adjoint F4 Principal adjoint Pavillon F4 CPE Lycée Pavillon F4 Infirmière Pavillon F4 Adjointe d'intendance Pavillon F4 CPE Lycée Pavillon F4 Agent d'accueil Pavillon F4 La gestionnaire (pavillon F5) bénéficie d'une dérogation à l'obligation de loger La CPE de la SEP (Pavillon F4) n'est pas astreinte à logement	
<b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b>	
ℒ <b>Adopté à l'unanimité</b>	
	<b>9.2015/2016</b>
Après attribution des logements par Nécessité Absolue de Service et par Utilité de Service, l'établissement compte 2 logements vacants. L'un (F4) est occupé depuis Février 2014 par Monsieur PERRAULT Professeur des écoles au Collège, la convention est à renouveler Le Conseil d'Administration autorise le logement par Convention d'Occupation Précaire du personnel suivant : - <b>M Loïc SEUILLOT</b> en qualité de <b>Professeur</b> , dans un <b>pavillon</b> , de type <b>F5</b> , d'une surface de <b>100 m<sup>2</sup></b> ).	

<p>Il occupera ce logement du <b>17 Août 2015</b> au <b>31 Août 2015</b> pour un loyer mensuel de <b>473 €</b>.</p> <p>Les redevances locatives mensuelles, mentionnées ci-dessus, ont été fixées suite à l'avis du service des Domaines en date du <b>17 décembre 2013</b>.</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>11.2015/2016</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec la compagnie O'Brother Company pour l'atelier Théâtre. (1 941.20 € TTC annuel)</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>8.2015/2016</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer le contrat avec l'entreprise ORAWSKI pour la maintenance des portails électriques. Montant annuel : 1 102.80 €</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>7.2015/2016</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer le contrat avec l'entreprise MERIEUX NUTRISCIENCES SILLIKER pour LES ANALYSES Bactériologiques des aliments, des surfaces et d'eau. Montant annuel : 905 €</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>8.2015/2016</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer avec l'IREPS. Bien-être et création 2015» est un projet qui a pour objectif de favoriser une démarche de prévention des conduites addictives au sein du Lycée par une approche autour du renforcement des compétences psychosociales. Cette année sont concernés l'ensemble des élèves internes du lycée.</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>10.2015/2016</b>
<p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de prêt de matériel avec la commune de la Saulsotte (10) à titre gratuit.</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	<b>12.2015/2016</b>
<p>À la demande des autorités académiques et avec l'aval de la Région champagne Ardenne, un groupement de commande a été constitué au lycée Marie de Champagne pour les départements de l'aube et de la Haute Marne. Il est proposé à l'établissement d'adhérer à ce groupement au vu de sa proximité avec le département de l'Aube. Les objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sécuriser les procédures de passation des marchés</b> en s'appuyant sur les compétences juridiques de l'un des membres du groupement (<i>objectifs du Ministère depuis 2013</i>)</li> <li>➤ Obtenir des <b>prix plus attractifs</b> tout en améliorant la qualité des produits/services</li> </ul> <p>Le groupement est composé de 3 marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits d'entretien</li> <li>- Papeterie</li> <li>- Denrées alimentaires</li> </ul> <p>Le marché des denrées alimentaires devrait démarrer en janvier 2016, mais vu notre adhésion tardive il nous serait ouvert à compter seulement du 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>Le marché des produits d'entretien sera ouvert en mai 2016. Nous ne souhaitons pas actuellement adhérer au marché papeterie.</p> <p>Le coordonnateur est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centraliser les besoins des adhérents</li> <li>- Procéder dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics à</li> </ul>	

<p>l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats</p> <p>Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Lycée Marie de Champagne à Troyes.</p>	
<p><b>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0</b></p>	<p><b>13.2015/2016</b></p>
<p><b>☒ Adopté à l'unanimité</b></p>	

Le Président du Conseil d'Administration  
Manuel NEVES